

SUBVENTIONS ET AIDES FINANCIERES

	Types de travaux	Montant de l'aide
Region Bretagne dans le cadre du Label Petites cités de Caractère Politique régionale en faveur du Patrimoine Service Valorisation du patrimoine 02 22 93 98 12	Travaux concernant les éléments patrimoniaux visibles de l'espace public (ZPPAU – AVAP) et revêtant un intérêt architectural évident et notifié	Taux d'aide de 15 % avec un plafond de subvention de 15 000 € (HT ou TTC selon le cas pour un <u>seuil minimum</u> de 5 000 € exigé pour les travaux
	Travaux d'intérêt patrimonial s'inscrivant dans une démarche globale exprimée par la commune au travers d'un plan d'aménagement patrimonial	
Conseil Départemental Restauration du patrimoine immobilier Elodie d'ALMEIDA 02 97 54 83 09	Travaux sur édifices privés protégés ouverts au public 6 mois par an Seuil de la dépense subventionnable de 10 000 €	taux maximum de 25 % du montant TTC des travaux avec un plafond de 80 % des aides publiques
	Travaux sur édifices privés en zones protégées (ZPPAU - AVAP) Seuil de la dépense subventionnable de 10 000 €	taux maximum de 10 % du montant TTC des travaux, avec une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € et un plafond de 70 % des aides publiques
Commune Service urbanisme 02 97 22 24 17	Travaux de restauration-rénovation d'édifices situés dans le périmètre de la ZPPAU après accord de l'Architecte des Bâtiments de France Seuil de la dépense subventionnable de 5 000 €	20 % de la dépense subventionnable plafonnée à 60 000 €
Fondation du Patrimoine Jean-François LE QUERNEC 06 74 40 70 63 jflq@orange.fr	Patrimoine bâti non protégé au titre des monuments historiques, présentant un intérêt patrimonial de bénéficier de déductions fiscales pour les travaux de sauvegarde et de restauration.	* déduction fiscale si imposable * subvention si non imposable